

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 17 janvier 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Daniel Brisson, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Séance ordinaire du 6-12-2022
 - 4.2 Séance extraordinaire du budget du 13-12-2022
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ accordé à un même fournisseur
 - 6.2 Note technique - Évaluation de la capacité de l'aquifère à soutenir l'augmentation des besoins en eau
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Adoption - Règlement 396-2022 fixant les taux de taxation pour l'année 2023
8. Frais annuels d'association, de congrès et de formation - ADMQ
9. Achat d'une balayeuse pour la bibliothèque
10. Transport collectif de la MRC de Bécancour volet adapté - Quote-part 2023
11. Emploi d'été Canada - Camp de jour 2023
12. TECQ 2019-2023 - Dépôt d'une programmation de travaux révisés Version #4
13. Approbation - Budget 2023 de l'OMH Au Coeur du Québec
14. Les journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
 - 17.1 Frais reliés aux collectes des matières résiduelles lors des jours fériés (RLNO)
 - 17.2 Changement de mandataire pour la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO)
 - 17.3 Montant forfaitaire pour la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO)
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

1-01-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2-01-23

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 6-12-2022

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 6 décembre 2022 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

3-01-23

4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 13-12-2022

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 13 décembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 60 405.14 \$, incluant les revenus de perception.

4-01-23

5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

Décembre 2022

- FOURNISSEURS: 189 511.00 \$
- SALAIRES: 31 033.77 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5-01-23

6.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ ET TOTALISANT 25 000\$ ACCORDÉ À UN MÊME FOURNISSEUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La liste est déposée au conseil et sera publiée sur le site internet de la municipalité dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

6.2. NOTE TECHNIQUE - ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE L'AQUIFÈRE À SOUTENIR L'AUGMENTATION DES BESOINS EN EAU

L'évaluation de la capacité de l'aquifère à soutenir l'augmentation des besoins en eau transmis par la firme Arrakis consultants inc. est déposée aux membres du conseil.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

6-01-23

7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT 396-2022 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2022 par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue et qu'un projet de règlement fut déposé au même moment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 396-2022 fixant les taux de taxation pour l'année 2023 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

7-01-23

8. FRAIS ANNUELS D'ASSOCIATION, DE CONGRÈS ET DE FORMATION - ADMQ

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que le directeur général et la directrice générale adjointe adhèrent annuellement à l'ADMQ afin de favoriser la formation continue;

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu au budget que le directeur général et la directrice générale adjointe assistent au congrès annuel 2023 de l'ADMQ qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2023, au Centre des congrès de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général ainsi que la directrice générale adjointe à cotiser à l'ADMQ pour 2023, à s'inscrire à des programmes de formation en ligne et aux ateliers complémentaires, sous approbation préalable du conseil, et à procéder à l'inscription pour le congrès 2023 de l'ADMQ.

Que les frais d'inscription soient payés par la municipalité, les frais de déplacement, d'hébergement, de stationnement et autres dépenses réellement encourues, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives (selon le règlement et les sommes budgétées).

ADOPTÉE

8-01-23

9. ACHAT D'UNE BALAYEUSE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à procéder l'achat d'une balayeuse pour l'entretien de la bibliothèque municipale pour un montant maximal de 600 \$.

Le directeur général appliquera cette dépense au poste budgétaire Entretien et réparation - local de la bibliothèque.

ADOPTÉE

9-01-23

10. TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE BÉCANCOUR VOLET ADAPTÉ - QUOTE-PART 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville contribue au Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Volet adapté et que le renouvellement de 2023 nous est parvenu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil autorise le paiement de la quote-part 2023 au montant de 2 736.91\$ pour le volet transport adapté du Transport des personnes de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

10-01-23

11. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - CAMP DE JOUR 2023

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) offert par le Gouvernement du Canada accorde une aide financière aux employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans et accepte les demandes pour le programme EÉC jusqu'au 12 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande de subvention dans le cadre du camp de jour pour la saison 2023 dont elle est responsable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à présenter une demande de financement au programme d'Emplois d'été Canada pour des emplois en animation dans le cadre du Camp de jour pour la saison 2023.

ADOPTÉE

11-01-23

12. TECQ 2019-2023 - DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS VERSION #4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre

du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé des dépenses reliées au programme de la TECQ 2019-2023 totalisant un montant de 31 334 \$ pour l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir le remboursement du montant engagé en 2022 afin d'aider à sa santé financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire de la programmation de travaux version #3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

12-01-23

13. APPROBATION - BUDGET 2023 DE L'OMH AU COEUR-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec est déposé au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver le budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec tel que présenté. Le déficit total s'élève à 1 070 112\$ alors que le

déficit de l'OMH de Parisville (01429) s'élève à 20 071\$ dont 2 007\$ doit être assumé par la municipalité.

ADOPTÉE

13-01-23

14. LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2023.

ADOPTÉE

15. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

16. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

17. VARIA

14-01-23

17.1. FRAIS RELIÉS AUX COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES LORS DES JOURS FÉRIÉS (RLNO)

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO) a demandé que le site d'enfouissement demeure ouvert lors des jours fériés pour les collectes des déchets;

CONSIDÉRANT QUE cet aspect n'est pas compris au contrat avec Gaudreau Environnement, mais relève du gestionnaire du site d'enfouissement de Saint-Flavien, en l'occurrence Dilicontracto;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre en visioconférence en décembre 2022, les membres se sont mis d'accord pour le paiement des factures à la valeur du pourcentage établi au contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autoriser les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 5,54 % pour la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

15-01-23

17.2. CHANGEMENT DE MANDATAIRE POUR LA GESTION DU REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST (RLNO)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 170-11-20 la Municipalité de Parisville a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la gestion du regroupement RLNO;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy ne souhaite plus assurer la gestion du regroupement RLNO;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre entre les membres du RLNO par visioconférence en décembre 2022, la Municipalité de Lotbinière s'est montrée intéressée à assurer la gestion du RLNO;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter que la Municipalité de Lotbinière devienne la municipalité mandataire et assure la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest.

ADOPTÉE

16-01-23

17.3. MONTANT FORFAITAIRE POUR LA GESTION DU REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST (RLNO)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 170-11-20, la Municipalité de Parisville a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités au contrat de mise en œuvre et de gestion ont omis d'y inclure la rémunération pour l'ensemble du travail de gestion du RLNO;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre en visioconférence en décembre 2022, les membres du regroupement se sont mis d'accord pour remettre à la municipalité mandataire un montant forfaitaire de 25 000 \$ par année, réparti selon le pourcentage au contrat pour chaque municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autoriser les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 5,54 % pour la Municipalité de Parisville.

D'accepter que Municipalité de Lotbinière, qui est la nouvelle municipalité mandatrice pour le Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RNLO), bénéficie des mêmes conditions de gestion.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

17-01-23

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h35 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 7 février 2023.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

**M. Renaud Labrecque, directeur général et
greffier-trésorier**